



IRVE

Infrastructure de **R**echarge **V**éhicules **E**lectriques
dans les résidences de **Parly 2**

Résidence Parly 2



AG-ORANGERIE du 27/11/2025

Pourquoi un projet **IRVE** à Parly 2 ?



- Mettre en place sur nos places de parking un réseau électrique complémentaire dédié à la recharge des véhicules électriques pour les résidents qui ont formulé la demande
- Solution collective
- Besoins actuels et futurs
- Pérenne
- Structurée
- Préservant l'harmonie de Parly 2
- Evitant tout raccordement non maîtrisé ou disparate
- Minimisant l'impact visuel sur nos voiries et espaces verts

Un facteur d'attractivité et de valorisation de Parly 2 (y compris pour ceux qui ne veulent pas de recharge aujourd'hui)

Quelques chiffres clés



36 + 1

résidences + Garages G1

6000

Places de parking

4000

places extérieures

60-272

places par résidence

11%

de places à équiper dès que possible ou dans 2/3 ans

> 600

nombres de places à équiper

3-32

nombres de places à équiper par résidence

28

transformateurs existants

8

nouveaux transformateurs

10

km de câbles

Pour Orangerie:

- 197 Places de Parking
- 23 Demandes : Dès que possible (10) ou à 2/3 ans (13), soit 11.7%

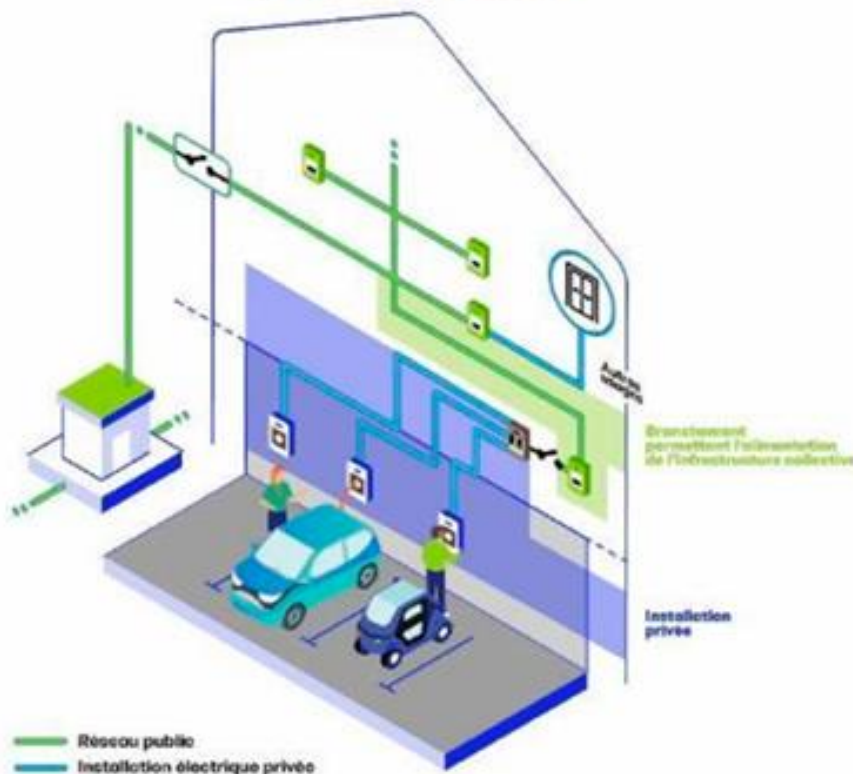
Quelles solutions ?

Investir et mettre en place l'**infrastructure collective** par la **Copropriété** : coûts et impacts inacceptables



Recourir à un **opérateur privé** chargé de la mise en place de l'IRVE, de l'installation des bornes électriques, et de leur exploitation.

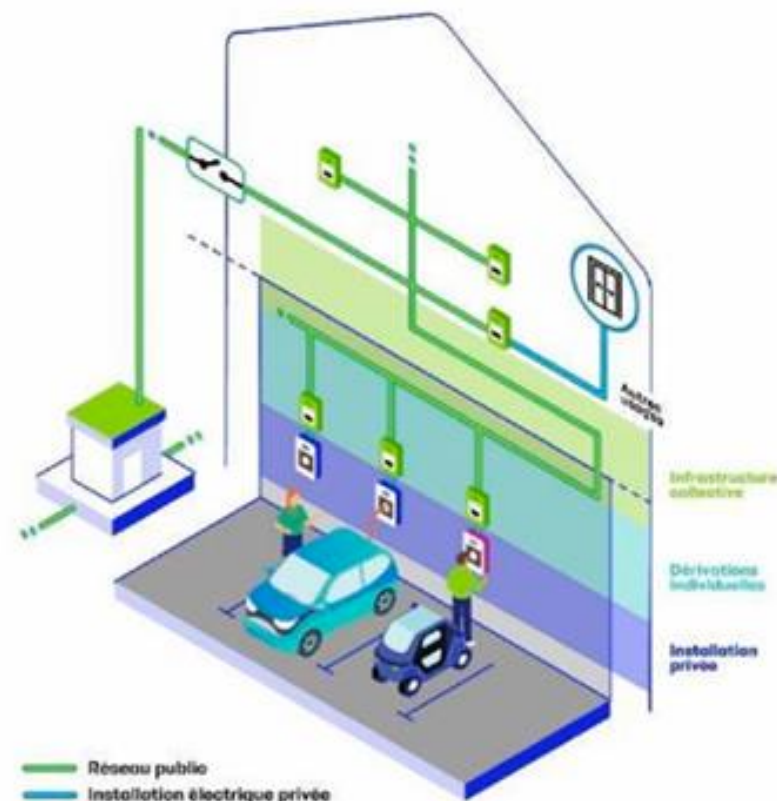
L'opérateur achète l'électricité en gros et la revend au détail à ses clients.
Il en profite pour récupérer son investissement et facturer ses services



Mettre en place une solution étendant le **réseau public de distribution** sur les parkings.

Enedis

Chaque utilisateur choisit son fournisseur d'électricité et souscrit à un contrat de fourniture habituel

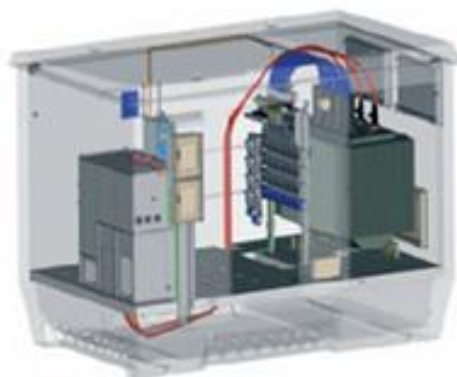


Comment ? Transformateurs

ENEDIS

Puissance de transformation disponible (taille et nombre des transformateurs)

Capacité de raccordement des câbles dans les postes (nombre de « départs »)



Zone par résidence:

1. PASSY ET GABRIEL
2. ORANGERIE ET VARENNE
3. LA MUETTE ET LOUVRE
4. CONCORDE
5. ETOILE, GEORGE 5 ET SAINT CLOUD
6. SAINT HONORE ET BRETEUIL
7. BAGATELLE ET TUILERIES
8. PALAIS ROYALE ET FOCH
9. SAINT GERMAIN DES PRES, RIVOLI ET IENA
10. NEUILLY ET SAINT JAMES
11. MONCEAU
12. ODEON ET OPERA
13. LONGCHAMP
14. MAILLOT, ORSAY, RANELAGH
15. SAINT MICHEL ET SOLFERIGNO
16. CHAILLOT ET TROCADERO
17. AUTEUIL ET SAINT AUGUSTIN
18. PRÉCATELAN ET DAUPHINE

Légende:

-  : Poste à créer / emplacement à définir
-  : Poste existant / A adapter



Comment ? Équipement parking Sous-Sol

POUR TOUS



Chemin de câble (goulotte inversée)
au plafond (partie commune)

POUR CEUX QUI VEULENT UN EQUIPEMENT DE RECHARGE



Choix du copropriétaire :

- Prise renforcée
- Borne 3,7 kW
- Borne 7,4 kW

Exclusivement pour les box
fermés et maintenus fermés

Tableautin + Borne



Box ouvert
Coffret + Borne



Box ouvert
« Tout en un »



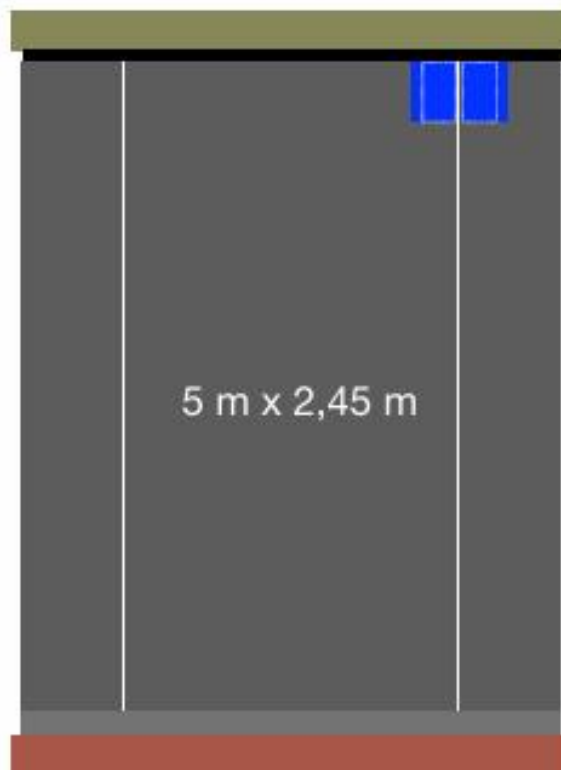
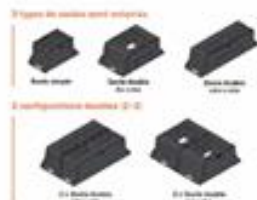
Libre choix du modèle de borne

Comment ? Équipement parking Extérieur

POUR TOUS



+ Tableaux de répartition (sur commun)



Travaux (tranchées pour les câbles) réalisés par ENEDIS, qui reconstituera ensuite l'enrobé (noir) sur le parking, et (rosissant) sur la voie de circulation
Place de parking pré-équipée avec un socle de fixation (33 cm x 45 cm x 10 cm de hauteur)

POUR CEUX QUI VEULENT UN EQUIPEMENT DE RECHARGE



Modèle de Totem choisi par Parly 2 et imposé à tous les demandeurs
« Tout en un » 7,4 kW max



Pour quels coûts à venir ?



POUR TOUS

0 €

Pour préserver l'harmonie Parly 2, surcoût enrobé roissant des voies de circulation (par rapport à noir) pris sur FTO du Principal, **sans nouvel appel de fonds**

POUR CEUX QUI VEULENT UN EQUIPEMENT DE RECHARGE

coûts = f_{onction}(paramètres)

Etude technique et financière **ENedis**

Coût de mise en place de l'infrastructure amont
= f(nombre de résidences adhérant au projet)

Coût de mise en place de l'infrastructure collective dans la résidence
= f(nombre de places sous-sol / extérieur, coût des travaux, cheminement, socle, ...)

Quote-Part des coûts de l'infrastructure collective, encadré et plafonné (entre 451 € et 2248 €)

Prime ADVENIR collective (raccordement **immédiat**) = f(nombre de dérivations immédiate, nombre de places, parking extérieur, ...)

Montant forfaitaire de raccordement (310 € **immédiat**, 389 € ultérieur)

COUT DE RACCORDEMENT POUR LE COPROPRIETAIRE DEMANDEUR, après aides

Coût de l'équipement de recharge
= f(solution, négociation totem extérieur)

Coût d'installation
= f(installateur IRVE)

Prime ADVENIR individuelle

- Crédit d'impôt

COUT DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT DE RECHARGE, après aides

COUT D'UTILISATION = f(contrat fournisseur d'énergie, kWh consommés)

Résolutions en AG et la suite ?



1ère résolution

Adhésion au projet
présenté (ENEDIS) ?



La résidence sort du dispositif

Le droit à la prise s'applique immédiatement aux demandeurs individuels. Le retard inéluctable peut entrainer des surcoûts significatifs en cas de préemption par d'autres des capacités de puissance



Décision de développer un nouveau réseau sous Maîtrise d'Ouvrage ENEDIS

Enclenchement des étapes suivantes

Détermination
de l'ordre des
résidences
faisant parties
du dispositif
(2026 - 2027 -
2028)

- Disponibilité
de puissance
- % intéressés
- risque de
captation

ENEDIS

Etude de
réalisation
technique et
financière

ENEDIS

Convention de
raccordement détaillée
et chiffrage du montant
de la quote-
part qui sera demandée
aux demandeurs d'un
raccordement

Recensement des
copropriétaires
désireux de disposer
immédiatement d'une
dérivation
individuelle dans ces
conditions de coût

ENEDIS

Offre de
raccordement
définitive, minorée
de la subvention
collective partagée
entre les
primo-demandeurs

Acceptation
de l'offre

ENEDIS

Réalisation
(6 mois)



2ème résolution

Mandat au CSS pour questionner les tracés et implantation, accorder des dérogations explicites (bornes sur pelouse), et valider l'offre avec ou sans nouvelle AG

Mise à jour Plans de Parking

Consultation « Totem extérieur » standard Parly 2

Référencement / Recommandation « Installateur IRVE Parly 2 »

Mise à jour règlement intérieur Parly 2 avec IRVE

Installation
de la borne

Raccordement

Choix
fournisseur
d'électricité



En résumé...



Infrastructure de Recharge Véhicules Electriques dans les résidences de Parly 2



L'électricité accessible sur toutes les places de parking

Les chiffres clés

36 résidences et 1 zone garages
6000 places de parking, dont
4000 extérieures

11% de demandes, soit plus de **600** places à l'équipe d'une solution de recharge des véhicules électriques (2 à 3 ans) suite au recensement de 13 2024.

De multiples configurations. À prendre en compte (bois ouvert ou fermé, place extérieure jouxtant un espace vert ou un ruisseau ou un bois-herbe ou d'autres places de stationnement), avec un socle de poly-équipement (sauf chaque parking extérieur, soit 4000€ socle à installer).

Changement des transformateurs alimentant Parly 2, en 8 nouveaux transformateurs nécessaires.

Plus de **10 km** de nouveaux réseaux électriques à installer

Les étanes

15/06/2023 :  AG Syndicat
Principal : principe d'une
convention cadre avec SNETIS

19/06/2025 - v° AG Syndicat
Principales réalisances sur le volet
ensoleillement sur FTO, modèle
unique de l'Europe en extérieur,
accès de renforcement puissance
électrique renouvelée

Fin 2025 - AG Syndicats
Secondaires : adhésion de
chaque résidence au projet,
mandat au CSS pour établir avec
ENEDIS une convention pour
l'installation et les travaux sur les
câblons de la résidence

6 octobre 2023

Pourquoi ?

Pour mettre en place sur ces places de parking un réseau électrique complémentaire dédié à la recharge des véhicules électriques, pour les résidents, qui en ont localement la demande.

Il s'agit de proposer une solution collective, répondant aux besoins actuels et futurs, pérenne, structurée, plaçant l'harmonie de l'Party 2 en équilibre avec nos mandataires non maltraités ou dépossédés, et en minimisant l'impact social sur nos voisins et espaces verts : un facteur d'attractivité et de valorisation de notre copropriété, y compris pour ceux qui ne veulent pas de change locataire.

Pour qui ?

Pour tous les utilisateurs quotidiens d'un véhicule électrique qui veulent disposer d'une solution de recharge avec un coût kWh optimal, dès la mise en service de l'infrastructure, ou plus tard que ce soit sur un parking intérieur ou en extérieur.

Comment ?

En étendant le réseau public de distribution (ENEDIS) sur l'ensemble des parkings, et en pouvant équiper chaque place au fil des demandes et des besoins de chacun. Chaque demandeur choisit sa ou ses solution(s) de recharge en quart d'heure(s) monophasé(s) jusqu'à 7,4 kW maximum, son fournisseur d'électricité et souscrit à un contrat de fourniture habituel. Cette solution est bien adaptée aux spécificités de Parly 2, compte-tenu de ses nombreuses arêtes de circulation.

	2009 to 2010-10	2010 to 2010-10	2010-10 to 2010-10	2010-10 to 2010-10
Revenue	***	***	***	***
Expenses	***	***	***	***
Cost of materials and services	*	***	***	***
Cost of administration and other	***	***	***	***

Quand ?

Déploiement et l'ensemble de Poly 2 en 3 ans (2024-2027)

Pour quel coût ?

Sans coût pour les copropriétaires non intéressés par un raccordement et sans nouvel appel de fonds.

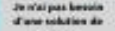
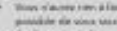
Le coût pour les copropriétaires intègrera une quote-part à l'infrastructure collective (précisée lors de la convention ENGCS par résidence, mais encadrée et subventionnée), le raccordement individuel, l'achat et l'installation de la borne.

Que se passe-t-il à l'issue des AG Syndicats Secondaires ?

Si votre résidence admet la résolution d'intégrité à ce sujet en AG Syndicat Secondaire en 2025, alors

- ENEDIS engage les études détaillées pour les résidents choisis pour la première année de travaux. Celles-ci débouchent sur une convention de raccordement détaillée et un chiffrage définitif du montant de la quote-part qui est une demande de la demande d'un raccordement.
- Le Syndicat et votre CSS incitent les copropriétaires démunis de disposer individuellement d'une déviation individuelle dans ces conditions de coût.
- ENEDIS présente une offre de raccordement définitive, initiale de la subvention collective partagée entre les syndicats de copropriétaires.

Et en pratique pour ma place de parking ?

Vitesse d'approche	Ce qu'est l'WMS : solution pour les parkings souterrains et les parkings de surface	Vitesse d'approche et de décharge	Quelles étapes ensuite ?
	Un système de câbles sera installé au plafond (pour les souterrains) ou au sol (pour les parkings de surface). 	J'ai besoin d'une solution de recharge 	1 Vous choisissez votre type de recharge (câbles sous tension ou 3,7 kWh ou laissez le recharge 3,7 ou 7,5 kWh) 2 Vous achetez et vous faites installer par un installateur certifié les câbles et les bornes de recharge. Intégrez les câbles et les bornes. 3 Une alternative (indiquée) est aussi une option pour l'WMS : mettre les câbles et câbles et les bornes. 4 Vous choisissez un type de montage d'installation (câbles et bornes) 5 Vous achetez la protection et laissez installer la solution. 6 Vous payez la solution (par exemple, par exemple, l'installation des câbles, et les câbles et câbles).
D'un parking souterrain		Je n'ai pas besoin d'une solution de recharge 	1 Vous n'avez rien à faire. Les câbles sont installés, et les bornes sont installées. 2 Vous n'avez rien à faire. Les câbles sont installés, et les bornes sont installées. 3 Vous n'avez rien à faire. Les câbles sont installés, et les bornes sont installées.
D'un parking souterrain	Une solution (câbles sous tension) sera installée au plafond (pour les souterrains) ou au sol (pour les parkings de surface). 	J'ai besoin d'une solution de recharge 	1 Vous choisissez votre type de recharge (câbles sous tension ou 3,7 kWh ou laissez le recharge 3,7 ou 7,5 kWh) 2 Vous achetez et vous faites installer par un installateur certifié les câbles et les bornes de recharge. Intégrez les câbles et les bornes. 3 Une alternative (indiquée) est aussi une option pour l'WMS : mettre les câbles et câbles et les bornes. 4 Vous choisissez un type de montage d'installation (câbles et bornes) 5 Vous achetez la protection et laissez installer la solution. 6 Vous payez la solution (par exemple, par exemple, l'installation des câbles, et les câbles et câbles).

N'hésitez pas à contacter vos correspondants IRVE dans chacune de vos résidences, votre Président, ou des membres de la Commission Technique pour en savoir plus sur ce projet d'envergure pour Parly 2.



ÉLECTRICITÉ
SUR TOUS LES PARKINGS



Annexes

Quelle solution pour Parly 2 ?



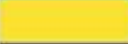
	Opérateur Privé		ENEDIS	
	Parking INTERIEUR	Parking EXTERIEUR	Parking INTERIEUR	Parking EXTERIEUR
Faisabilité	★★★	Pas de proposition	★★★	
Indépendance à un opérateur	★	★	★★★	
Coûts d'installation / raccordement	★★★	Pas de proposition	★	
Coûts d'utilisation (mensuel et €/kWh)	★★	Pas de proposition	★★★	



Extension du réseau public de distribution (ENEDIS) sur l'ensemble des parkings = solution adaptée à Parly 2

Exemple pour une résidence

Sur base du
recensement de
12/2024

	Légende
Dès que possible	
A moyen terme	
Peut-être plus tard	
Pas intéressé(e) à ce jour	

*Nombreux croisements « appartements -
parkings » pour des résidences voisines*

Étude de réalisation **ENEDIS**

- Géo-détection
- Tracé de principe des câbles
- Implantation des équipements
- Contraintes
- Chiffrage des coûts
- Montant de la quote-part
- Estimation de la subvention ADVENIR collectif
- Délais

**Préalable à une convention détaillée
puis une offre de raccordement**

